

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2011

A 18h30, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et procède à l'appel.

Mme Marie-Andrée MENINI est désignée secrétaire de séance.

Sont présents : Jacques VOLLE, André REYNAUD, Christiane MOSNIER, Bernard VACHER, Isabelle NICOLAS, Maurice DUC, René GUIGON, Marie-Andrée MENINI, Didier PORTAL, Elisabeth VIALLE, Patrice BAIN, Josiane FIZE, Aurélie GALLIEN, Paul SAGNARD, Serge BOUDIGNON, Xavier MERLE, Geneviève TERRASSE, Gérard TEYSSIER, Guy PAULET, Jean-Pierre SURREL, Hélène CROISSANT, Michel SABATIER, Patrick LAURENT

Ont donné procuration : Jean-Claude GHELAS à Jacques VOLLE, Danièle SOUCHON à Jean Pierre SURREL, Nathalie GOULESQUE à Elisabeth VIALLE

Absents excusés : Jean-Louis FALCON ;

Secrétaire de séance : Marie-Andrée MENINI.

Adoption du PV de la séance du 17 novembre 2011

Après l'ouverture de la réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du PV du Conseil Municipal du 17 novembre dernier. Aucune observation ni rectification n'est demandée moyennant quoi le PV est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Melle Aurélie CHEVALIER, Conseillère Municipale, qui n'a plus son domicile sur la commune, Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Guy PAULET qui est appelé à siéger pour la liste ESPALY POUR TOUS.

Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL Auguste AYMARD : REPRESENTATION COMMUNALE

Monsieur le Maire explique que suite à la démission d'Aurélie CHEVALIER, il y a lieu de prévoir son remplacement au sein du Conseil d'administration du Lycée Professionnel.

Aussi, il propose la nomination de Mr Gérard TEYSSIER, membre titulaire, et, de Mme Elisabeth VIALLE membre suppléant, au Conseil d'Administration de cet Etablissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette modification.

3. COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Melle Aurélie CHEVALIER, il y a lieu de prévoir son remplacement au sein des différentes commissions dans lesquelles elle siégeait.

Aussi, il propose la nomination de Mr Guy PAULET, au sein de la commission des finances et de la commission information –communication.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nomination.

4 - BUDGET PRIMITIF 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Mr VACHER, Adjoint, expose que pour régler la facture d'extension du réseau d'électrification les crédits ouverts votés au Budget primitif de l'exercice 2011 sont insuffisants et qu'il y a lieu de faire une décision modificative.

Cette décision est un transfert de crédits qui se décline comme suit :

- Chapitre 020 dépenses imprévues en investissement : - 1 000 €

Chapitre 041 opérations patrimoniales : article 21534 : + 1 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

5 - CONVENTION COMMUNE / OGEC

Mr VACHER, Adjoint, expose que, conformément à la réglementation, il est nécessaire de signer une convention de portée générale avec l'OGEC, organisme de gestion de l'école privée d'ESP ALY, pour fixer les orientations de la municipalité au profit de cette association.

Pour permettre le fonctionnement de cette association en début d'année 2012, il y a lieu de voter un acompte sur la subvention qui sera versée après le vote du budget primitif 2012 ; Il est proposé la somme de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- autoriser la signature de cette convention à compter du 1^{er} Janvier 2012.
- autoriser le versement de la somme de 10 000 € sous forme d'acompte sur la subvention qui sera proposée au vote du budget 2012.
- décider que le montant annuel de la subvention versée sera révisé chaque année et soumis au vote de l'assemblée délibérante lors du vote du budget primitif.

6 - CONVENTION COMMUNE/ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Mr VACHER, Adjoint, expose que, conformément à la réglementation, il est nécessaire de signer une convention de portée générale avec l'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL pour fixer les orientations de la municipalité au profit de cette association.

Pour permettre le fonctionnement de cette association en début d'année 2012, il y a lieu de voter un acompte sur la subvention qui sera versée après le vote du budget primitif 2012 ; Il est proposé la somme de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- autoriser la signature de cette convention à compter du 1^{er} Janvier 2012.
- autoriser le versement de la somme de 10 000 € sous forme d'acompte sur la subvention qui sera proposée au vote du budget 2012.
- décider que le montant annuel de la subvention versée sera révisé chaque année et soumis au vote de l'assemblée délibérante lors du vote du budget primitif..

7 – CONVENTION COMMUNE / MJC ESPALY ST MARCEL

Mr VACHER, Adjoint, expose que, conformément à la réglementation, il est nécessaire de signer une convention de portée générale avec la MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ESPALY ST MARCEL pour fixer les orientations de la municipalité au profit de cette association.

Pour permettre le fonctionnement de cette association en début d'année 2012, il y a lieu de voter un acompte sur la subvention qui sera versée après le vote du budget primitif 2012 ; Il est proposé la somme de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- **autoriser la signature de cette convention à compter du 1^{er} Janvier 2012.**
- **autoriser le versement de la somme de 10 000 € sous forme d'acompte sur la subvention qui sera proposée au vote du budget 2012.**
- **décider que le montant annuel de la subvention versée sera révisé chaque année et soumis au vote de l'assemblée délibérante lors du vote du budget primitif.**

8 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Mr DUC, Adjoint, rappelle à l'Assemblée Municipale l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à notre conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ainsi, le tableau des effectifs des emplois communaux doit faire l'objet d'un nouvel ajustement concernant plus particulièrement le poste d'infirmière territoriale.

En effet, suite au départ de l'agent au 31 décembre 2011, et à l'obligation réglementaire de satisfaire au taux légal d'encadrement, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de ce poste.

Pour la bonne organisation du service de la crèche municipale, le Conseil Municipal donne son accord à l'augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste d'infirmière territoriale en poste à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Mr DUC, Adjoint, rappelle à l'Assemblée Municipale l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à notre conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ainsi, le tableau des effectifs des emplois communaux doit faire l'objet d'un nouvel ajustement concernant plus particulièrement le poste d'adjoint du patrimoine.

En effet, compte tenu de l'accroissement des activités et de la fréquentation observé à la Bibliothèque municipale, il est proposé de modifier le temps d'ouverture de la structure soit 3 h 30 supplémentaires et il y a lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'agent concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint du patrimoine pour un passage à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012.

10. CONVENTION COMMUNE/ SPA

Bernard VACHER, Adjoint, explique qu'il y a lieu de passer une convention avec la SPA au sujet des chats errants qui provoquent diverses nuisances sur le territoire et il est nécessaire d'en maîtriser la démographie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Questions diverses :

Monsieur le Maire annonce que la cérémonie des Vœux de la Municipalité aura lieu le jeudi 12 janvier 2011 à partir de 19 h à l'Espace CHARLES VII .

Le Marché de NOEL a été un franc succès et sera reconduit l'année prochaine, Mr SURREL souhaiterait que la sonorisation soit de meilleure qualité

Mr MERLE indique un stationnement gênant Rue de Paradis et un stationnement de bus Avenue de la Mairie qui empiète sur la chaussée
Il demande si nous avons reçu la demande du Conseil Général de Haute Loire concernant la participation des communes au Fonds de Solidarité Logement : Monsieur le Maire répond que cette question sera débattue lors de la prochaine séance.

Mme VIALLE signale que la priorité à droite Rue de la Redevance n'est pas respectée, peut – être à signaler.

Mr SURREL indique que les chantiers mobiles installés sur la voirie par les services communaux pourraient être mieux sécurisés ; il signale également le fossé du Chemin des Arcis à nettoyer


Mme CROISSANT signale un problème de stationnement Rue du Rocher

Mr LAURENT signale un problème de stationnement Poids Lourds au quartier de l'Arbousset

Monsieur le Maire répond que tous les problèmes de stationnement évoqués seront traités par l'Agent communal chargé de la Surveillance de la Voie Publique

A 21 heures l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés. Monsieur le Maire lève la séance.

Marie-Andrée MENINI
Secrétaire de Séance



Jacques VOLLE
Maire

